

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GOUNORD Olivier, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, MARQUET-SIMONNET Céline, BARRAUD Cédric, VIGNERON Céline, GICQUEAU Emilie, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline, DIXNEUF Séverine donne pouvoir à BOURMAULT Christelle.

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

#### D2023120502 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire expose que la trésorerie nous a informé qu'il convient de prévoir des crédits au compte 7391118 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur Contributions directes afin de comptabiliser les dégrèvements de taxes foncières en faveur des jeunes agriculteurs.

De plus, la régularisation comptable de la vente d'une parcelle de terrain validée par la délibération D2023090509 du 5 septembre 2023 nécessite de prévoir des crédits pour pouvoir sortir le bien de l'actif de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- VALIDE la décision modificative n° 2 au budget principal 2023 suivante :

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
<b> FONCTIONNEMENT </b>			
7391111	Dégrèvement de taxes foncières sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	2 350,00 €	
60612	Energie - électricité	-6 550,00 €	
6751 (042)	Valeur comptable des immobilisations cédées	4 200,00 €	
total fonctionnement		0,00 €	0,00 €
<b> INVESTISSEMENT </b>			
2111	Terrain		4 200,00 €
2151-100	Réseaux de voirie – opération 100	4 200,00 €	
total fonctionnement Investissement		4 200,00 €	4 200,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 14/12/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 05/12/2023

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.

